SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2017

PROCÈS-VERBAL

1.

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **6 janvier 2017 à 20 heures** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

Louise Houle Richard

Gilles Robillard

Odette Hébert

Chantal Crête

Jean-François David

Monsieur Michel Lavigne, conseiller a motivé son absence.

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Maillé.

Monsieur Jocelyn Robinson, directeur général/secrétaire-trésorier est présent.

Environ 7 personnes assistent à l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jacques Maillé souhaite la bienvenue aux membres présents.

1.1

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

1.2

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2016.

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2016.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

1.3

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2016.

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2016.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

001-01-2017

902-01-2017

003-01-2017

mules Municipales - No 461.



No de résolution ou annotation 004-01-2017

005-01-2017

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2017

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2016.

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2016.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

1.5 Adoption de la politique de dons 2017.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont revu la liste des organismes auxquels ils désirent accorder des subventions ou des dons pour l'exercice 2017;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon adoptent la liste des dons pour l'année 2017 :

Éducation et Culture

Carrefour Jeunesse Emploi	150 \$
École Adrien-Guillaume	500 \$
Fondation école LJ. Papineau	500 \$

Communautaire, famille et aînés

Banque alimentaire de la Petite-Nation	1 000 \$
CR3A	150 \$
Centraide Outaouais	100 \$
Club Chénéd'or	150 \$
Comité des Sports et Loisirs (Noël des enfants)	500 \$
Résidence Le Monarque	1 000 \$
Fabrique St-Félix-de-Valois	1 500 \$

Sports et Loisirs

Club de bridge (Fabrique St-Félix)	300 \$
Club VTT	250 \$
Association des motoneigistes	500 \$

QUE la municipalité doit recevoir une demande des organismes concernés;

QUE ces déboursés soient imputés au poste budgétaire 02-19000-970.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

1.6

006-01-2017

Adhésion annuelle au Réseau d'Information Municipale du Québec.

CONSIDÉRANT l'utilité et les informations provenant du réseau d'information municipale du Québec;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;



007-01-2017

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2017

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Lac-Simon adhère pour l'année 2017 au réseau d'information municipale du Québec pour un montant de 160 \$ plus les taxes;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-19000-494.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie RIM

1.7

Adhésion annuelle à Québec Municipal.

CONSIDÉRANT les informations quotidiennes reçues de Québec Municipal;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Lac-Simon adhère pour l'année 2017 à Québec Municipal pour un montant de 165 \$ plus les taxes;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-19000-494.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie Québec Municipal

1.8

Demande d'aide financière d'un montant de 3 000 \$ pour le déneigement du chemin du Lac Croche.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de monsieur Robert Riopel, président du comité du Lac Croche en date du 1^{er} novembre 2016;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon accorde une dépense de 3 000 \$ au comité du Lac Croche pour le déneigement du chemin du lac Croche;

OUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-70190-970.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Robert Riopel, président du comité du Lac Croche

1.9

Forum sur le transport collectif dans la MRC de Papineau.

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au Forum sur le transport collectif de la MRC de Papineau le 2 février 2017;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

008-01-2017

009-01-2017

ules Municipales - No 461

<u>cia</u>



No de résolution

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2017

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise monsieur le maire, Jacques Maillé, monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier, Jocelyn Robinson, mesdames les conseillères Louise Houle Richard et Chantal Crête et monsieur le conseiller, Jean-François David à participer au Forum sur le transport collectif dans la MRC de Papineau au Complexe Whissel à St-André-Avellin;

QUE les frais de transport soient remboursés selon la politique en vigueur;

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

S. Beaudry Sarazin pour la C.T.A.C.P.

1.10

Invitation à un rassemblement pour le développement social sur le territoire de la MRC de Papineau le jeudi 26 janvier 2017 à St-André-Avellin.

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au rassemblement pour le développement social sur le territoire de la MRC de Papineau le jeudi 26 janvier 2017 à St-André-Avellin;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise monsieur le maire, Jacques Maillé, mesdames les conseillères, Louise Houle Richard et Chantal Crête et monsieur le conseiller, Jean-François David à participer à cette journée;

QU'une dépense de 60 \$ à la MRC de Papineau soit autorisée pour les frais d'inscription et soit imputée au poste budgétaire 02-11000-310;

QUE les frais de transport soient remboursés selon la politique en vigueur.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Fanny St-Amour, MRC de Papineau

2

DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

| 2

Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de décembre et des salaires pour la période du 20 novembre au 17 décembre 2016.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

QUE la liste des chèques telle que déposée auprès des membres du conseil pour le mois de décembre totalisant la somme de 214 231,22 \$ portant les numéros de chèques 13702 à 13799 soit adoptée;

QUE la liste des prélèvements totalisant la somme de **169 296,64** \$ soit adoptée pour un montant total de chèques et de prélèvements de **383 527,86** \$;

010-01-2017

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2017

ET QUE la liste des salaires des employés pour la période du 20 novembre au 17 décembre 2016 soit adoptée pour un montant total de **80 903,49 \$**;

QUE les salaires des élus du mois de décembre 2016 soient adoptés pour un montant de 7 554,90 \$.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR: 4

CONTRE: 1

Adoptée à la majorité

c.c. Trésorerie

Engagements de crédits.

Conformément aux dispositions du règlement numéro 412-2009, le directeur général et secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Jocelyn Robinson

Directeur général et secrétaire-trésorier

Mruson

2.2

Dépôt des rapports administratifs.

Les rapports mensuels des directeurs de services sont déposés aux membres du conseil pour analyse.

2.3

Dépôt de la correspondance.

Une liste de la correspondance du mois de décembre reçue à la mairie est déposée aux membres du conseil pour analyse.

2.4

Autorisation à participer à une formation sur les élections municipales.

CONSIDÉRANT QUE des élections municipales auront lieu en novembre 2017;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise monsieur Jocelyn Robinson, président d'élection et madame Lisane Fuoco, secrétaire d'élection à participer à une formation pour la préparation et la tenue des élections 2017;

QUE les frais d'inscription et de déplacement soient imputés au poste budgétaire 02-14000-454.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

3. GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

3.1

Aucun dossier à l'ordre du jour.

12-01-2017

the No 4614



No de résolution

013-01-2017

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2017

4. **COMMUNICATIONS**

4.1

Aucun dossier à l'ordre du jour.

5. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

5.1

Adoption du règlement numéro SQ 06-001-A modifiant le règlement numéro SQ 06-001 concernant le stationnement.

CONSIDÉRANT QUE l'article 79 de la *Loi sur les compétences municipales*, L.R.Q., c. C-47.1 accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements régissant le stationnement;

CONSIDÉRANT le règlement numéro SQ 06-001 concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier ledit règlement afin d'y apporter des précisions concernant le stationnement de nuit ainsi que celui lié aux bornes électriques;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la MRC de Papineau le 21 décembre 2016, recommandant aux municipalités locales situées sur son territoire l'adoption d'un règlement modifiant le règlement numéro SQ 06-001 dans le but d'intégrer lesdites précisions;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné à la séance ordinaire du 2 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

ET RÉSOLU QUE le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 ENDROIT INTERDIT

L'article 4 du règlement numéro SQ 06-001 concernant le stationnement est modifié afin d'y ajouter le texte suivant en référence aux bornes électriques :

« Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule aux endroits où une signalisation indique un espace réservé exclusivement à un véhicule électrique. Un exemple d'une telle signalisation est présenté en Annexe I du présent règlement pour faire partie intégrante.

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2017

Est accordé uniquement aux conducteurs de véhicules électriques, le droit de stationner leur véhicule dans l'espace réservé afin d'utiliser la borne de recharge électrique. »

ARTICLE 3 STATIONNEMENT DURANT L'HIVER

L'article 6 du règlement numéro SQ 06-001 concernant le stationnement est modifié afin d'y ajouter le texte suivant en référence au stationnement pendant la période des fêtes :

« Le stationnement de nuit est permis dans les rues du 24 au 26 décembre inclusivement et du 31 décembre au 2 janvier inclusivement, et ce, de 00h00 et 06h00. »

ARTICLE 4 DÉPLACEMENT

L'article 7 du règlement numéro SQ 06-001 concernant le stationnement est modifié afin d'y ajouter le texte suivant en référence au remorquage :

« De plus, dans le cadre des fonctions qu'il exerce en vertu du présent règlement, un agent de la paix peut faire remorquer, au frais du propriétaire, tout véhicule se trouvant en infraction à l'égard du présent règlement. »

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ANNEXE 1



Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

10



No de résolution ou annotation

014-01-2017

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2017

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie MRC de Papineau

JACQUES MAILLÉ

Maire

JOCELYN ROBINSON

Directeur général et secrétaire-trésorier

AVIS DE MOTION:

2 décembre 2016

ADOPTION DU RÈGLEMENT:

6 janvier 2017

RÉSOLUTION #

013-01-2017

AVIS DE PROMULGATION

ET ENTRÉE EN VIGUEUR :

9 janvier 2017

5

Autoriser monsieur Éric Drouin à participer au Congrès annuel de l'ACSIQ (Association des Chefs en Sécurité Incendie du Québec) du 19 au 22 mai 2017 à Québec.

CONSIDÉRANT l'importance de la formation pour le directeur du service incendie;

CONSIDÉRANT les disponibilités budgétaires prévues à cet effet;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE le directeur du service incendie, monsieur Éric Drouin soit autorisé à participer au congrès annuel de l'ACSIQ (Association des chefs sécurité incendie du Québec) qui se tiendra à Québec du 19 au 22 mai 2017;

QUE les frais d'inscription au montant approximatif de 500 \$ taxes incluses et les frais d'hébergement soient imputés au poste budgétaire 02-22000-454;

Que les frais de déplacement soient imputés au poste budgétaire 02-22000-310.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service incendie

6.

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

6.1

Autoriser l'achat d'abat-poussière.

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues soient:

Multi Routes

17 875.00 \$ plus taxes

Les Entreprises Bourget Inc.

22 314.50 \$ plus taxes



SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2017

CONSIDÉRANT QUE la compagnie « Multi Routes » est le plus bas des soumissionnaires;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil autorise l'achat d'un maximum de 65,000 litres de chlorures de magnésium BNQ 2410-300 à 0.275 \$ le litre pour un montant de 17 875 \$ avant taxes incluant produit, transport et épandage;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-32000-521.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics Madame Diane Drapeau, Multi Routes Inc. Les Entreprises Bourget Inc.

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1

Dépôt du compte rendu de la réunion du CCU du 13 décembre 2016.

Le compte rendu de la rencontre du 13 décembre 2016 du comité du CCU a été déposé pour analyse.

7.2 Adhésion à la COMBEQ.

CONSIDÉRANT l'importance que le directeur en bâtiment, urbanisme et environnement maintienne son inscription à la COMBEQ;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

QUE ce conseil autorise une dépense d'environ 350 \$ plus les taxes pour l'adhésion à la COMBEQ de monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment, urbanisme et environnement pour l'année 2017;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-61000-494.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Éric Bordeleau, directeur en bâtiment, urbanisme et environnement

7.3 Autoriser monsieur Éric Bordeleau à participer au Congrès de la COMBEQ du 4 au 6 mai 2017 à Québec.

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la COMBEQ regroupant les inspecteurs en bâtiment, urbanisme et environnement aura lieu à Québec les 4, 5 et 6 mai 2017;

CONSIDÉRANT QU'il est important pour l'acquisition des connaissances et des réseaux de contacts que le directeur y participe;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

016-01-2017

017-01-2017

Formules Municipales - No 4612



SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2017

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent monsieur Eric Bordeleau à participer aux congrès de la COMBEQ les et 4, 5 et 6 mai prochain à Québec;

QUE les frais d'inscription de 590 \$ plus taxes ainsi que les frais d'hébergement soient imputés au poste budgétaire 02-61000-454;

QUE les frais de déplacement soient imputés au poste 02-61000-310.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme

7.4

Autoriser madame Nathalie Gamet à participer à une formation en ligne « Nouveauté Accès Cité Territoire 2017 » le 18 janvier 2017.

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions offre une formation en ligne sur « Nouveauté AccèsCité Territoire 2017 »;

CONSIDÉRANT l'importance de la formation et la recommandation du directeur du service d'urbanisme:

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la participation de madame Nathalie Gamet à la formation en ligne « Nouveauté AccèsCité Territoire 2017 » le 18 janvier 2017;

QUE ce conseil autorise une dépense de 171 \$ plus taxes pour les frais d'inscription;

ET QUE le montant soit puisé dans le compte numéro 02-61000-454.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme Madame Nathalie Gamet, assistante au directeur du service d'urbanisme

Autoriser monsieur Éric Bordeleau à participer à une formation « Lecture de plan et devis et initialisation au code de construction du Québec » les 22 et 23 mars 2017 à St-Jérôme.

CONSIDÉRANT l'importance de la formation et les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE la formation se donne à St-Jérôme;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la participation de monsieur Éric Bordeleau à la formation « Lecture de plan et devis et initialisation au code de construction du Québec » à St-Jérôme;

QUE les frais d'inscription de 540 \$ plus taxes soient imputés au poste budgétaire 02-61000-454;

018-01-2017



020-01-2017

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2017

QUE les frais de déplacement soient imputés au poste budgétaire 02-61000-310.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme

7.6 Offres de services 2017 – Monsieur Pierre-Yves Guay, consultant.

CONSIDÉRANT l'offre de services pour un forfait de consultation en urbanisme aux mêmes termes et conditions qu'en 2016;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Que ce conseil accepte l'offre de services de monsieur Pierre-Yves Guay pour un forfait de consultations en urbanisme au montant de 15 000 \$ plus taxes;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-61000-411.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme Monsieur Pierre-Yves Guay, consultant en urbanisme

8. COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

8.1

Aucun dossier à l'ordre du jour.

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1

Suivi du dossier Développement durable et économique.

Monsieur Jean-François David fait le rapport de la progression des échanges du comité du développement durable et économique. La prochaine rencontre est prévue le 16 janvier 2017.

9.2

Autoriser un mandat pour un service de consultant.

CONSIDÉRANT QUE le comité du CDDÉ requiert les services d'un consultant pour les accompagner en 2017;

CONSIDÉRANT les disponibilités budgétaires prévues à cet effet;

Il est proposé monsieur le Conseiller Jean-François David;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense de 3 000 \$ taxes incluses pour les services d'un consultant afin d'accompagner les membres du CDDÉ pour la réalisation des travaux au cours de l'exercice 2017;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-62000-411.



No de résolution ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2017

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

10.

ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1

Évènement « Festin de Livres » du 29 et 30 avril 2017 à St-André-Avellin.

Le maire, monsieur Jacques Maillé informe les citoyens présents de l'évènement « Festin de Livres » qui se tiendra au Complexe Whissell de St-André-Avellin les 29 et 30 avril prochain. Il invite la population à y participer. Le salon sera ouvert au public le samedi de 10 h à 17 h et le dimanche de 10 h à 15 h.

10.2

Autoriser monsieur Éric Drouin à faire la demande pour recruter des bénévoles pour le Beach Party du 4 mars 2017.

CONSIDÉRANT l'évènement du « Beach Party » qui nécessite des bénévoles pour assurer la sécurité et la prévention durant la journée et la soirée;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers sont formés pour effectuer ce genre de travail;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil autorise monsieur Éric Drouin à effectuer le recrutement des bénévoles pour le « Beach Party » du 4 mars 2017.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service de sécurité incendie

11.

POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1

Consultation publique MADA

M. Jean-François David, conseiller informe les citoyens qu'une consultation publique aura lieu en février. Un avis public sera publié dans le journal local ainsi qu'aux endroits prévus par la municipalité.

12.

DIVERS

12.1

Aucun dossier à l'ordre du jour.

13.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Certains citoyens partagent des commentaires et posent des questions.



023-01-2017

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2017

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE la séance soit levée à 20 h 42.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

Jacques Maillé Maire

Jocelyn Robinson

Directeur général et secrétaire-trésorier



No de résolution ou annotation